FNEC FP FO
SNFOLC
Syndicat national Force Ouvrière des Lycées et Collèges

Communiqué | 18 mai 2026

15,4 MILLIONS D'HEURES D'ENSEIGNEMENT PERDUES DANS LE 2ND DEGRÉ EN 2024-25

Il y a urgence à bloquer la casse systématique de l'École publique !

L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État inscrit dans la Constitution. Or, force est de constater que « réformes » après « réformes », celui-ci s'acquitte de plus en plus mal de cette obligation.

CRISE DU REMPLACEMENT DANS LE SECOND DEGRÉ, LA FAUTE À QUI ?

C'est désormais un « marronnier » de la presse nationale et régionale à chaque rentrée : l'École de la République n'est plus capable d'assurer aux élèves tous les cours auxquels ils ont droit.

La Cour des Comptes en a fait le constat dans plusieurs rapports notamment en mars 2017 (*Le Remplacement des professeurs absents*) et en décembre 2025 (*Le Temps d'enseignement perdu par les élèves au collège*). De leur côté, les parlementaires n'ont cessé d'interpeller le gouvernement sur les dysfonctionnements constatés dans leur circonscription. Les alertes lancées par les associations de parents n'ont pas eu plus d'effets sur le terrain. Certaines familles perdant patience ont saisi la justice et fait condamner l'État.

Le ministère lui-même ne peut plus cacher la gravité de la situation. Il se voit contraint de reconnaître que durant l'année scolaire 2024-2025, 9,8% des heures d'enseignement prévues par la réglementation n'ont pas pu être assurées dans les établissements publics du second degré. Le seul non remplacement des professeurs absents a fait perdre 15, 4 millions d'heures. Ces défaillances des services publics aggravent les inégalités sociales puisque les collèges relevant de l'éducation prioritaire sont les plus touchés. 10% des établissements perdent 19% des heures d'enseignement (*Note d'Information de la DEPP*, n° 20.14 – avril 2026).

« PACTE ENSEIGNANT », REMISE EN CAUSE DU DROIT AUX ARRÊTS MALADIE… LES FAUSSES « BONNES RÉPONSES » DE L'EXÉCUTIF.

Le gouvernement a prétendu lutter contre cette dégradation des conditions d'apprentissage des élèves en actionnant deux leviers.

Le premier est la mise en œuvre du *« pacte nouveau pour les enseignants »*, présenté avec grand fracas par Emmanuel Macron, lors de sa conférence de presse aux Docks de Paris à Aubervilliers à l'occasion de la campagne présidentielle de 2022. L'objectif était double, à la fois *« poursuivre [sic] de manière significative l'augmentation des rémunérations »* tout en assurant mieux certaines missions, *« par exemple le remplacement des professeurs absents parce que nous devons à nos élèves et à leurs parents l'intégralité des heures d'enseignement. »* Aucune de ces ambitions n'a été atteinte. Ce n'est pas revaloriser une profession que d'exiger d'elle davantage de travail pour seulement espérer maintenir son pouvoir d'achat. Ce n'est pas non plus apporter une solution sérieuse au remplacement des professeurs absents que de demander à leurs collègues présents, souvent épuisés par leur propre service, d'improviser un cours au pied levé.

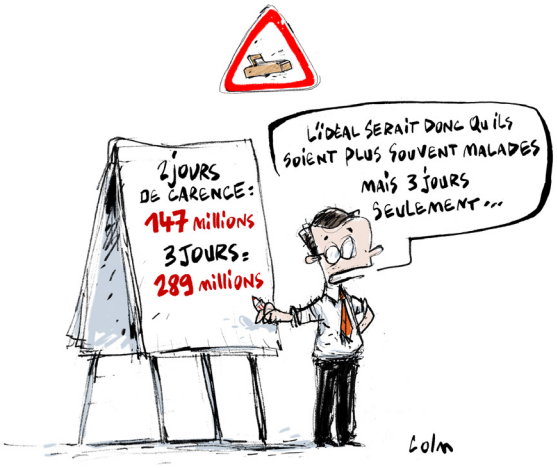

Le second a consisté à dissuader les fonctionnaires souffrants de se mettre en congé de maladie ordinaire, d'abord en rétablissant le jour de carence (loi de finances pour 2018), c'est-à-dire non rémunéré, puis en réduisant de 10% le traitement versé pendant les trois mois suivants (loi de finances pour 2025). Or les clichés éculés sur le

FNEC FP FO SNFOLC siège national
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
@SNFOLC_national
Site internet du SNFOLC
www.fo-snfolc.fr

prétendu « absentéisme » des enseignants ne résistent pas à l'épreuve de la réalité : toutes les études de la DEPP (*Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance* - 1), de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques - 2), ou de l'IGAS-IGF (Inspection Générale des Affaires Sociales – Inspection Générale des Finances - 3) rappellent que les enseignants ne recourent pas plus aux arrêts de travail pour raison de santé que les salariés du privé !

FACE À LA RESPONSABILITÉ DES GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS, L'URGENCE EST DE BLOQUER LA CASSE SYSTÉMATIQUE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE !

Il n'est pas étonnant que l'action du gouvernement ne parvienne pas à résoudre la crise du remplacement.

Par ses politiques d'austérité et de priorité donnée aux dépenses d'armement (en 2026, les crédits consacrés à la mission défense atteignent 68,4 milliards d'euros, dépassant le budget de l'Éducation nationale avec ses 63,02 milliards d'euros), il a choisi de limiter les embauches dans l'Éducation nationale en prétextant une baisse à venir de la démographie. En 2018, 35 852 postes étaient mis au concours externe du CAPES, ils n'étaient plus que 20 513 en 2025 (soit -15 339). La loi de finances pour 2026 prévoit la suppression de 1 365 postes de professeurs du second degré. Comment s'étonner dès lors qu'il ne soit plus possible d'assurer tous les cours ? Les 15,4 millions d'heures d'enseignement perdues en 2024-2025 représentent 23 765 postes de professeurs certifiés.

Le paradoxe est que le ministère ne parvient même pas à satisfaire son projet initial non avoué. Il voulait réaliser des économies budgétaires et au final ses choix à courte vue l'obligent à dépenser davantage. Comme le signale un article paru dans journal Le Monde daté du 11 mai 2026, 27.72 millions d'euros ont été consacrés aux remplacements de courte durée en 2018-2019, 101,94 en 2024-2025. Et la situation ne cesse d'empirer. Le rectorat de Strasbourg annonce par exemple qu'il n'est plus en mesure de recruter des contractuels en mai et juin pour effectuer des suppléances faute de moyens. Il est grand temps de rompre avec ces politiques de destruction méthodique de l'École publique.

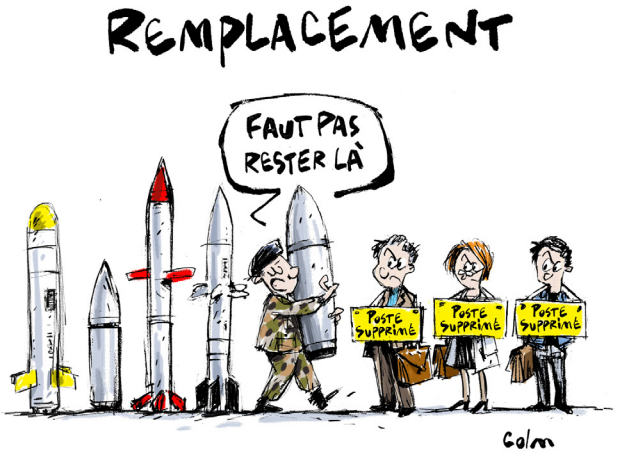

Pour le SNFOLC, il n'y aura pas de solution à la crise du remplacement sans d'abord répondre aux revendications des personnels qui se mobilisent depuis janvier, avec les parents, avec les élèves, contre les suppressions de postes, les fermetures de classes, et pour obtenir les moyens nécessaires pour remplir leurs missions :

- ▶ **annulation des 4 000 suppressions de postes programmées pour 2026, création des postes statutaires nécessaires et recrutement d'enseignants à hauteur des besoins,**
- ▶ **revalorisation du point d'indice (+ 10 % tout de suite) et rattrapage des 32,7 % pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000,**
- ▶ **blocage du prix du carburant à 1,50 €, et augmentation du taux des ISSR pour tenir compte de la hausse du prix des carburants,**
- ▶ **création des emplois de TZR nécessaires dans toutes les académies et respect de la zone de remplacement : aucune affectation imposée hors zone de remplacement sans l'accord de l'intéressé, que ce soit pour une suppléance ou une affectation à l'année,**
- ▶ **abrogation du pacte enseignant (décret n°2023-627 du 19 juillet 2023, note de service du 22 septembre 2025).**